

La ville s'inscrivant des premières, pour une somme de quelque importance, entraînerait bien vite l'adhésion de tout ce qui s'occupe, à Lyon, de sciences, d'art et de littérature.

Veillez, je vous prie, M. le Président, communiquer cette lettre à l'Académie, en l'assurant de tout mon concours, dans le cas où elle adopterait l'idée d'une souscription publique.

Jusqu'à ce jour, on avait pu espérer que la ville, après avoir pourvu au plus pressé, n'aurait plus à invoquer des motifs d'économie, pour retarder davantage un acte de justice envers la mémoire d'Ampère. Cette réponse venait dissiper les illusions que l'Académie croyait être autorisée à se faire.

En formulant sa demande, comme le déclara M. Sauzet, à la suite de la lecture de cette lettre, l'Académie avait voulu rendre sans doute un juste hommage à son illustre associé, mais elle avait cru devoir céder à la ville de Lyon l'honneur d'ériger une statue au savant lyonnais. L'Administration déclarant que les finances de la ville ne lui permettaient pas de prendre à sa charge cette dépense, il appartenait à l'Académie d'organiser, comme le proposait le Chef de l'administration, une souscription à laquelle s'empresseraient certainement de prendre part non seulement l'Institut, mais encore toutes les Sociétés savantes.

En présence du refus motivé qui lui était signifié, l'Académien n'avait plus, en effet, que ce parti à adopter, et elle se résigna à nommer une Commission, composée de MM. Dareste, Jourdan et Dieu, pour étudier la question et lui présenter un rapport.

Mais, à peine la nouvelle Commission avait-elle eu le temps d'aborder l'examen de l'œuvre à entreprendre, qu'un événement, mémorable dans les Annales de l'Académie, vint donner une autre direction à ses travaux.